

**COMPTE RENDU (RESUME) DE LA REUNION DU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE  
MARDI 4 FEVRIER 2020, SALLE DES ACTES, 11H**

**Internes : 15**

Mme Catherine ARAUJO (CR, CNRS, CERDI),  
M. François AUBERT (Pr, CleRMa),  
M. Olivier AZNAR (MCF-HDR, UMR Territoires)  
Mme Anne-Blandine CAIRE (Pr, CMH),  
M. Hervé CAUSSE (Pr, CMH),  
M. Cyrille DOUNOT (Pr, CMH),  
M. Charles-André DUBREUIL (Pr, CMH),  
Mme Anne JACQUEMET-GAUCHE (Pr, Directeur du  
CMH),  
M. Pascal LIEVRE (Pr, CleRMa),  
M. Sylvain MARSAT (Pr, Directeur du CleRMa),  
M. Alexandru MINEA (Pr, CERDI),  
M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI (Pr, Directeur du CERDI),  
Mme Sonia SCHWARTZ (Pr, CERDI),  
Mme Franceline BEYBOT BATISSION (gestionnaire ED  
SEJPG),  
M. Johan GUIOT (gestionnaire CERDI)

**Extérieurs : 6**

Mme Frédérique ROUX (avocate)  
M. Jean-Baptiste PERRIER (Pr, Université Aix-Marseille)  
M. Nicolas FERRAND (Directeur de Macéo)  
M. Xavier PERROT (Pr, Université de Limoges)  
M. Patrick VILLIEU (Pr, Université d'Orléans)  
M. Benoît NAUTRE (DGA Centre Jean Perrin, MCF associé  
UCA)

**Doctorants : 5**

M. Tiemele Aristide AFFROUMOU (CERDI),  
M. Serge DAN (CleRMa),  
Mme Macoura DOUMBIA (CERDI),  
Mme Meriem HATIM (CleRMa),  
M. Aubin VIGNOBOUL (CERDI),  
Mme Régina Stéphanie SERI (Suppléante, CERDI)

**Invités :**

Mme Christine BERTRAND (Doyenne EDD)  
Mme Rosa CAMPOS (Responsable Pole ED-HDR)  
Mme Aurélie GROSCLAUDE (Directrice DRV)  
M. Samuel GUERINEAU (Doyen EE)  
M. Pierre HENRARD (VP recherche)  
M. Patrice MALFREYT (Directeur CED)  
M. Damien TALBOT (Doyen IAE)

Membres présents :

AFFROUMOU Tiemele Aristide ; ARAUJO Catherine ; AUBERT François ; BEYBOT BATISSION Franceline ; CAIRE Anne-Blandine ; DAN Serge ; DOUNOT Cyrille ; GUIOT Johan ; HATIM Meriem ; MARSAT Sylvain ; MINEA Alexandru ; SERI Régina Stéphanie ; SCHWARTZ Sonia ; VIGNOBOUL Aubin

Membres invités présents :

BERTRAND Christine ; CAMPOS Rosa ; GROSCLAUDE Aurélie ; GUERINEAU Samuel

Membres excusés :

AZNAR Olivier ; JACQUEMET-GAUCHE Anne ; ROTA-GRAZIOSI Grégoire ; DOUMBIA Macoura (Remplacée par Mme SERI Régina Stéphanie)

## ORDRE DU JOUR

- Présentation du budget de l'ED et première proposition de répartition du budget soutenances
- CR de l'HCERES
- Journée de l'ED : date, thème et format
- Appel à mobilité (1<sup>er</sup> appel)
- Conférences doctorales
- Questions diverses

La séance débute à 11h10.

Avant d'introduire la séance, le directeur de l'École doctorale, Monsieur Dounot accueille les nouveaux représentants des doctorants qui ont été élus le 26 novembre 2019.

## **Présentation du budget 2020 de l'ED et première proposition de répartition du budget soutenances**

Monsieur Dounot rappelle en quelques chiffres les grands axes du budget 2019 et présente le bilan des soutenances de thèse de l'année écoulée.

### **Budget 2019**

Fonctionnement de l'ED :

Bourses mobilité	4 620,50
Conférences	1 576,81
Journée ED	1 233,69
Aide aux soutenances	8 769,00
<b>TOTAL</b>	<b>16 200</b>

Aide pour les soutenances :

Dotation CED	15 000
Dotation ED	8 769
<b>TOTAL</b>	<b>23 769</b>

## Soutenances 2019

Il y a eu 34 soutenances

Spécialité	Nombre	Durée (en mois)
Droit	9	85,46
Economie (CERDI)	16	49,91
Economie (TERRITOIRES)	1	49,70
Gestion	8	59,63

Par rapport à 2018, la durée des thèses

- est stable pour l'économie
- en hausse pour le droit (attention des doctorants en 8<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> année ont soutenu)
- en baisse pour la gestion (passage de 66,8 en 2019 à 59,63 en 2020).

## Budget 2020

Le directeur de l'École doctorale indique que le budget prévisionnel annuel de l'ED SEJPG est de 18 000 euros. A ce jour au budget initial, les crédits ont été ouverts uniquement à hauteur 80 % soit un montant de 14 400 euros.

Monsieur Dounot propose de répartir le budget 2020 de la manière suivante :

Appels à mobilité : **5 000€**  
Conférences doctorales : **1 500 €**  
Journée de l'ED : **1 500 €**  
Aide aux soutenances : **6 400€**

## Prévisions des soutenances de thèses par laboratoire en 2020 :

CERDI: 27  
CMH: 5 sûres et 6 probables  
CleRMa: 8  
Territoires: 1

Le directeur de l'École doctorale propose d'attendre le mois de juin et la réunion du prochain conseil de l'École doctorale pour faire la répartition de l'aide aux soutenances.

En effet, les prévisions de soutenance seront affinées et le montant de la dotation du collège des Écoles doctorales sera alors connu.

Le conseil, après en avoir discuté accepte la répartition du budget 2020 et le report de l'attribution de l'aide aux soutenances.

Il est toutefois décidé qu'en cas d'urgence une aide aux soutenances sous forme de virement pourra être accordée par le bureau de l'École doctorale en attendant la prochaine réunion du conseil.

## CR de l'HCERES

Monsieur Dounot présente de manière synthétique aux membres du conseil les principales appréciations contenues dans le rapport d'évaluation de l'École doctorale par le comité HCERES.

Points positifs :

- 1) **Composition du conseil de l'ED conforme à l'arrêté de mai 2016**
- 2) **Équipe de direction couvrant les trois disciplines**
- 3) **Présence d'une secrétaire à temps-plein**
- 4) **Critères communs pour l'admission en thèse (12/20)**
- 5) **Pluridisciplinarité tant des journées que des conférences**
- 6) **Ouverture internationale notamment liée à la spécialisation du CERDI**
- 7) **Politique active de cotutelles (de 3 à 20 entre 2013 et 2016)**
- 8) **Bon taux d'encadrement : 2,66 doctorants par directeur**
- 9) **« Très bonne insertion [professionnelle] des doctorants », > 90% à 3 ans avec des emplois correspondants aux formations**

Points négatifs et décisions du conseil

### 1) **Absence de diffusion des procès-verbaux du conseil sur le site de l'ED**

Les comptes rendus du conseil seront désormais diffusés sur le site internet de l'École doctorale.

### 2) **Procédures différenciées de « recrutement » des doctorants contractuels**

Le directeur indique qu'il est impossible de se prononcer sur les thèses des autres spécialités. Les futurs doctorants doivent être évalués par leurs pairs.

### 3) **Importance des thèses non-financées (37% en droit, 25% en gestion, 18% en éco.)**

Il est important de ne pas prendre en thèse un étudiant qui ne pourra mener à son terme son doctorat.

### 4) **Durée des thèses qui « reste un peu élevée », en moyenne 60 mois**

Le travail de réduction de la durée des thèses est à poursuivre.

Monsieur Dounot indique également aux membres du conseil la particularité des thèses de droit et des exigences du CNU pour qui il est impossible de qualifier des thèses de trois ans.

### 5) **Taux d'abandon élevé (7 par an, pour 40 inscrits)**

Il faut veiller et faire attention surtout aux doctorants non financés.

## **6) Obligations d'assiduité des doctorants trop importantes : « L'ED devrait se montrer plus souple sur ce point »**

Le directeur indique qu'il souhaite réduire les obligations doctorales.

Sonia Schwartz indique qu'en économie un travail de réduction des obligations des doctorants est en cours de réflexion afin d'alléger ces dernières.

## **7) Opinion mitigée des doctorants sur les formations du CED**

Lors de l'évaluation, les doctorants auditionnés ont indiqué que de nombreuses formations proposées ne correspondaient pas à leurs attentes.

Il est décidé de faire remonter des propositions de formation afin de faire évoluer le catalogue du collège des Écoles doctorales.

Un appel aux membres du conseil sera fait dans le but de proposer de nouvelles suggestions de modules

## **8) Comité de suivi individuel (CSI) non ouvert aux extérieurs et perçu comme trop proches des directeurs de thèse**

Cyrille Dounot rappelle que ce sont les directeurs de thèse qui désignent les membres des comités.

Rosa Campos précise que lorsqu'un doctorant rencontre un problème, il ne fait pas appel aux comités de suivi. Il peut saisir le directeur de l'École doctorale afin de mettre en place une procédure de médiation.

Cyrille Dounot rappelle également que le comité de suivi privilégie le fond et pas la forme.

La discussion s'engage et il est décidé que la composition des CSI sera discutée en bureau afin de voir ce que chaque discipline propose.

Pour terminer, Monsieur Dounot donne lecture aux membres du conseil des points positifs et négatifs mentionnés dans le rapport HCERES.

« – Un attrait des études doctorales portées par l'École, avec un vivier clairement identifié de candidats et un nombre de doctorants stable.

– Une internationalisation forte des études doctorales.

– Une enquête sur le devenir des doctorants très complète et une insertion professionnelle excellente.

– Un site internet opérationnel.

– Un soutien important de l'environnement local (Ville, Région, I-Site) ».

« – Un aspect trop disciplinaire et disparate des procédures de recrutement.

– Une mise en place des CSI perfectible, avec une distance et une indépendance vis-à-vis des directeurs de thèse à renforcer.

– Une durée des thèses trop longue.

– Une aide à la mobilité trop dépendante des moyens des unités de recherche, non compensée par les moyens de l'ED malgré ses efforts, introduisant une disparité de traitement des doctorants ».

En conclusion, Monsieur Dounot présente aux membres du conseil l'appréciation globale du comité HCERES.

« L'École doctorale Sciences économique, juridiques, politique et de gestion est une École organisée sur un schéma disciplinaire classique en France, ce qui n'empêche pas une forme d'hétérogénéité méthodologique. Sur la période, elle a su maintenir son attractivité et s'est ouverte fortement à l'international, grâce au soutien de programmes européens, à l'augmentation des cotutelles de thèses, et à l'obtention de bourses financées par des gouvernements étrangers. Elle a su aller chercher des financements doctoraux extérieurs (CIFRE, bourses étrangères, etc...). Les résultats de l'enquête sur le devenir des doctorants sont très bons, avec plus de 90 % des docteurs occupant un poste trois ans après leur thèse, postes qui correspondent dans une large majorité à leur niveau de compétences. L'ED bénéficie aussi du soutien de l'agglomération de Clermont-Ferrand, de la Région, et du projet d'I-Site. Les moyens financiers accordés à l'ED sont suffisants, mais sans excès, ce qui peut parfois poser des difficultés en particulier pour l'organisation des soutenances.

Elle peut cependant dégager dans son budget une petite enveloppe pour l'aide à la mobilité internationale. Au travers des journées et des événements qu'elle organise, elle promeut l'interdisciplinarité. Certains points de l'organisation restent à améliorer pour offrir de meilleures conditions d'études aux doctorants ».

## **Journée de l'ED : date, thème et format**

Le directeur de l'École doctorale indique que traditionnellement la journée de l'École doctorale a lieu un jeudi au mois mai.

Après en avoir discuté, le conseil choisi la date du 28 mai. La journée de l'École doctorale 2019 ayant été un succès, il est décidé de choisir la même configuration :

- le matin, communications faites par des chercheurs en poste ;
- buffet de midi offert par l'ED ;
- l'après-midi : communications des doctorants

Deux suggestions de thèmes, sur l'écologie et le numérique sont proposées.

Il est décidé qu'un courrier sera adressé aux doctorants afin de leur proposer d'organiser eux-mêmes cette journée et d'en choisir le thème et les intervenants.

## Bourse mobilité

Suite au 1<sup>er</sup> appel à la mobilité le conseil examine la seule demande de bourse reçue par l'École Doctorale.

**Abdel Mehdi BEN ABDELHAMID** : Séjour de recherche à la John Molson School – Université de Concordia à Montréal du 6 avril au 19 mai 2020

Nature des dépenses	Montant
Transport	566,17
Hébergement	1075,00
Repas	675,00
TOTAL	2316,17

Le directeur de l'École doctorale propose d'attribuer 1000 € à M. Ben Abdelhamid.

M. Dounot propose également de pouvoir assortir cette aide d'un éventuel complément.

En effet en fonction du nombre de demandes de bourse reçues à l'occasion du 2<sup>eme</sup> appel à la mobilité qui interviendra au printemps prochain une aide complémentaire pourra être donnée à M. Ben Abdelhamid.

Le conseil, après en avoir discuté, propose d'attribuer à M. Ben Abdelhamid la somme de 1000 €.

## Conférences doctorales

Le directeur présente le programme des prochaines conférences doctorales. Cinq conférences sont ainsi programmées sur le premier semestre 2020 :

- 27 janvier, Aude Mirkovic (MCF HDR, droit privé)  
« Bioéthique : état des lieux, perspectives »
- 10 mars, Baptiste Rappin (MCF HDR, gestion)  
« L'impératif de l'adaptation : la soumission du droit, de l'économie et du management l'imaginaire de la biologie moderne »
- 26 mars, Thibault de Ravel d'Esclapon (MCF, droit privé)  
« La vie et l'œuvre de Désiré Dalloz »
- 8 juin, Michel Desmurget (INSERM, CNRS, neurosciences)  
« Éthique et méthodologie : le cas de l'impact des écrans sur l'apprentissage »
- Contactés avec réponse : Bernard Beignier (droit) sur les libertés universitaires
- Contactés sans réponse : Barbara Stiegler (philosophie) ; Marius Bertolucci (gestion)

M. Dounot s'adresse au conseil et demande s'il y a de nouvelles suggestions.

Le conseil indique que de nouvelles conférences pourront être proposées.

Le directeur de l'École doctorale met au vote le programme des conférences à venir.

Il est décidé que la conférence du 26 mars, ne se fera pas dans le cadre des conférences doctorales mais dans le cadre de celles du Centre Michel de l'Hospital.

A l'issue d'une longue discussion entre les membres du conseil, le programme des conférences est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé le directeur de l'École doctorale remercie l'ensemble des membres du Conseil pour leur présence.

La séance est levée à 13h.

Cyrille Dounot  
Directeur de l'École Doctorale